



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

ASUS P20AM S S

Arrêté fixant la liste des médiateurs susceptibles d'être désignés pour le règlement d'un conflit du travail en région Occitanie

**Le préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite,**

Vu le Code du Travail et notamment les articles L 2523-1 et suivants et R 2523-1 et suivants,

Après consultation des organisations syndicales et professionnelles représentatives de la région Occitanie,

Sur proposition du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Occitanie,

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : La liste des médiateurs susceptibles d'être désignés lors d'un conflit du travail dans la région Occitanie est fixée comme suit :

Yannick AUPETIT,	Inspecteur de l'action sanitaire et sociale honoraire
André CANO	Directeur du travail honoraire
Jacques COLOMINES	Directeur du travail honoraire
Marie-Françoise DELON	Inspectrice du travail honoraire
Serge DELTOR	Ancien directeur ARACT Languedoc-Roussillon
Frédéric DUMALIN	Ancien directeur ARACT Occitanie
Yacine HADJ-HAMOU	Directeur adjoint du travail honoraire
Yannick LE QUENTREC	Sociologue, ancienne directrice de l'Institut Régional du Travail de Toulouse
Jean ORMIERES	Magistrat honoraire
Henri ROUILLEAULT	Ancien directeur général ANACT
Éric PIECKO	Directeur du travail honoraire
Emmanuelle SOPHY-MONTFORT	Dirigeante d'entreprise

ARTICLE 2 : La présente liste est arrêtée pour trois ans.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général aux affaires régionales et le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Occitanie.

Fait à Toulouse, le **22 MARS 2024**

Le préfet de région

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Pierre-André DURAND